



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique et réglementation

Question écrite n° 1495

#### Texte de la question

M François Rochebloine attire l'attention de Mme le ministre des affaires européennes sur la situation des taxis de province. En effet, dans le cadre de l'échéance européenne de 1992, Mme le ministre envisage-t-elle la mise en place d'un dispositif matériel, voire financier, qui permettrait à la profession de rassembler les divers responsables européens du taxi, afin d'analyser concrètement les différences de situation et préparer ensemble l'avenir des taxis en élaborant des projets de convention et d'amélioration qui s'imposent avant l'échéance de 1992.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Aucun texte communautaire ne traite de la situation des taxis et aucun ne figure dans le programme de la présidence ou de la commission. A ce stade le ministère des affaires européennes n'a donc pas entrepris d'étude spécifique sur le problème des taxis de province. Il est cependant indéniable que la réalisation du marché intérieur implique un effort de modernisation et de valorisation de l'ensemble des professions. Il appartient, en premier lieu, à chaque ministère responsable d'engager les actions nécessaires à cet effet et d'apporter son soutien éventuel aux organisations professionnelles relevant de son domaine d'attribution. Le ministère des affaires européennes reste cependant prêt à participer aux initiatives qui pourraient être prises par les autorités de tutelles du secteur professionnel et qui comporteraient un volet communautaire.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Rochebloine François](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1495

**Rubrique :** Taxis

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 août 1988, page 2286